

Ville d'Andenne

Déclaration de Politique Communale

Législature 2019 – 2024

Table des matières

Table des matières.....	1
Préambule	2
1. Cadre de vie	3
1.1. Logement – Aménagement du territoire – Travaux.....	3
1.2. Propreté publique – Environnement – Bien-être animal.....	4
1.3. Services communaux	4
1.4. Sécurité	5
2. Développement économique	6
2.1. Emploi – Formation	6
2.2. Entreprises – Zones d’activité économique	7
2.3. Commerces	7
3. Transition.....	7
3.1. Autonomie alimentaire – Agriculture.....	8
3.2. Biodiversité.....	8
3.3. Consommations énergétiques - Climat.....	9
3.4. Mobilité.....	9
3.5. Transition numérique	10
3.6. Citoyenneté – Vivre ensemble	10
3.7. Zéro déchet	11
3.8. Économie.....	11
4. Solidarité.....	12
4.1. Action sociale – Santé	12
4.2. Aînés – Personnes handicapées	12
5. Vie associative, culturelle et sportive.....	13
5.1. Culture	13
5.2. Sport	14
5.3. Festivités – Tourisme – Patrimoine	15
6. Famille et éducation.....	16
6.1. Enseignement.....	16
6.2. Petite enfance – Accueil extrascolaire.....	16
6.3. Jeunesse.....	17
7. Image de la Ville – Relations publiques.....	17
8. Volet budgétaire	18

Préambule

Face aux enjeux actuels, la Déclaration de Politique Communale traduit les priorités du nouveau Conseil communal, sorti des urnes le 14 octobre 2018.

Au cours de cette législature, notre priorité absolue sera le développement des secteurs de la vie locale au centre-ville mais aussi et surtout dans les 9 villages de l'entité.

Nous serons également attentifs au maintien de finances saines.

Tournés vers l'avenir et conscients des changements sociaux, économiques, environnementaux et culturels de notre société, nous serons particulièrement sensibles aux défis de la transition.

Nos priorités ont été organisées en 8 chapitres que nous vous invitons à découvrir.

1. Cadre de vie

1.1. Logement – Aménagement du territoire – Travaux

- Nous poursuivrons la création de nouveaux logements dans des lieux où les voiries sont équipées de manière suffisante. En effet, l'étalement urbain est source de dépenses considérables pour les budgets communaux. Nous lutterons, comme souhaité par le Gouvernement wallon, contre ce phénomène en recentrant l'habitat dans les cœurs urbains de la Ville et des villages.
- En collaboration avec les Logis Andennais et l'Agence Immobilière Sociale, nous tendrons vers une augmentation de 5% du nombre de logements publics. La mixité sociale sera encouragée de façon à éviter la création de ghettos. À ces fins, il sera imposé aux promoteurs immobiliers un quota de 5% de logements publics à partir de 20 logements créés.
- Dans le cadre d'une initiative soutenue par la Wallonie, il sera examiné la possibilité de créer des logements « tremplin » accessibles aux jeunes. Un projet-pilote sera développé à Bousalle.
- Tout nouveau projet de construction d'habitat collectif devra, suivant son importance, intégrer la création d'espaces de vie, d'espaces verts et d'infrastructures adaptées pour le stockage des déchets, le parcage des vélos, la recharge de vélos électriques, etc. Pour toute nouvelle construction, il sera aussi imposé deux places de stationnement par logement.
- Un règlement-taxe sera applicable aux projets de construction et de transformation n'intégrant pas suffisamment d'aménagement de stationnement. Cependant, afin d'encourager la rénovation des logements dans les quartiers anciens d'Andenne, il sera envisagé dans un périmètre défini d'accorder une exonération de cette taxe.
- Lors de la réhabilitation de logements existants, il sera exigé de disposer au minimum d'une place de stationnement par logement. Il sera envisagé de refuser la division des immeubles en plusieurs logements pour les projets ne respectant pas cette condition. Cette disposition ne s'appliquera cependant pas aux projets déjà engagés.
- La qualité du logement existant sera aussi une priorité. Le Service Qualité Habitat continuera, sur demande ou en cas de nécessité, d'organiser des visites d'immeubles à l'effet de déterminer les travaux à entreprendre pour mettre fin aux divers facteurs d'insalubrité.
- Toute nouvelle construction réalisée à des fins commerciales devra intégrer dans la demande de permis la création d'un ou de plusieurs logements.
- Un règlement-taxe sera établi afin de sanctionner les façades non entretenues qui forment des chancres urbains. Nous investirons aussi dans l'application du règlement-taxe sur les logements inoccupés. Ces mesures sont destinées à favoriser le développement du centre-ville.
- Comme souhaité par la Région wallonne, nous poursuivrons le projet de « ville nouvelle » sur le site d'Anton en extension du centre-ville. Le quartier de la Gare méritera également une attention particulière. En ce qui concerne la rénovation du Vieil Andenne, des solutions alternatives seront explorées face au blocage de ce dossier auprès de la Wallonie.
- Un nouveau quartier d'habitat sera réalisé à Namêche durant cette législature en fonction du plan communal d'aménagement autorisé par la Région wallonne.

- L'opération de revitalisation du centre-ville, avec ses 240 logements, 30 bureaux et commerces, et 400 places de parking souterrain dont 173 dans le cadre d'un parking public, se poursuivra avec des extensions de voiries et la création d'un nouvel espace public à côté de la Promenade des Ours. Le quartier sera également agrémenté de mobiliers urbains.
- Une reconversion programmée des sites carriers après exploitation, par exemple en zones de loisirs, sera menée tant avec le Groupe Lhoist que la société Carmeuse dans l'intérêt de la Ville, de ses habitants et des entreprises concernées.
- Des travaux seront entrepris dans l'ensemble des villages de l'entité en fonction des priorités et des budgets disponibles. Ces travaux concerneront entre autres l'aménagement des cimetières, la préservation des lieux de culte et du patrimoine, la dératisation, le sablage et le déneigement des rues, les réparations de voiries en fonction des plans subsidiés de la Région wallonne, les travaux d'égouttage, les aménagements de sécurité, etc.
- À terme, il s'agira de modifier sensiblement l'aspect des avenues Roi Albert et Reine Elisabeth. Il conviendra au centre-ville de privilégier les zones 30, le fleurissement, la mobilité douce, l'accès aux commerces et une transformation radicale de ces routes actuellement de transit qui deviendront impérativement des routes communales conviviales.

1.2. Propreté publique – Environnement – Bien-être animal

- Le personnel communal, en collaboration avec la Police, veillera à l'enlèvement des déchets déposés le long des routes. De 10 à 20 personnes seront engagées annuellement avec l'aide du CPAS, dans le cadre de la remise au travail de bénéficiaires du revenu d'intégration, pour assurer la propreté des voiries communales et régionales.
- Le parc à conteneurs géré par le Bureau Economique de la Province (BEP) de Namur accueillera nos habitants et leurs déchets. Des collectes sélectives et organiques seront maintenues en collaboration avec le BEP. De même, le service de l'enlèvement des encombrants sera maintenu en collaboration avec la Ressourcerie Namuroise. Il est proposé gratuitement à la population.
- Avec le soutien des associations, le centre-ville et les 9 villages feront annuellement l'objet d'un vaste nettoyage des voiries et des rivières, visant aussi le bord de Meuse. Près d'un millier de bénévoles seront attendus chaque année pour cette opération.
- Un accent particulier sera porté au fleurissement des entrées et des ronds-points sur les grands axes. Ce travail est apprécié par la population et les visiteurs. Le fleurissement sera donc poursuivi et étendu dans la limite des moyens disponibles, en favorisant les plantes vivaces.
- En matière de bien-être animal, nous soutiendrons les associations locales de défense des droits des animaux. Nous nous engageons également à réguler, de manière efficiente, la prolifération de certaines espèces animales nuisibles ou envahissantes.

1.3. Services communaux

- La Ville, le CPAS, la Régie des Sports et les asbl communales ou parcommunales assureront des services de qualité à tous nos habitants dans les domaines les plus variés (travaux, sport, culture, social, environnement, loisirs), aucun secteur n'étant oublié.

- La volonté de l'équipe dirigeante est qu'une réponse soit assurée par le personnel communal dans les 72h à l'égard des sollicitations des usagers, ne serait-ce que pour apporter une réponse provisoire, en utilisant les méthodes d'information et de communication les plus modernes.
- Pour garantir ces services, il est important de disposer d'un personnel recruté exclusivement sur des bases qualitatives. Nous refusons toute forme de clientélisme et de politique partisane. La volonté sera, pour tout emploi, de placer la meilleure personne à la bonne place.
- Un second pilier de pension sera mis en place pour les agents non statutaires occupés à la Ville, au CPAS et à la Régie des Sports, leur permettant de bénéficier d'un capital pension à l'âge de la retraite. Un montant de 3% de la masse salariale par agent sera consacré annuellement à l'établissement de cette pension complémentaire avec effet dès 2019.
- Sous la direction du Directeur général, le Comité de Direction veillera au jour le jour, lors de ses réunions hebdomadaires, à optimiser le fonctionnement de l'administration et le bon usage des deniers publics. Il en va de même pour le CPAS. Les deux Comités de Direction se rencontreront régulièrement dans le cadre des synergies Ville-CPAS.
- Des formations qualifiantes et continuées seront proposées au personnel communal de façon à garantir un niveau de formation tenant compte de l'évolution des législations et des besoins sociétaux. Les formations essentielles seront obligatoires pour les agents concernés. Le personnel communal sera également formé aux outils numérique et sensibilisé à la culture de la donnée.
- Une réflexion sera menée sur la localisation du Service des Travaux : faut-il maintenir les ateliers à Sclaigneaux ou les déplacer vers un lieu plus facile d'accès dans des bâtiments modernisés répondant aux besoins d'une Ville qui, à terme, comptera 30.000 habitants ?

1.4. Sécurité

- La Police de proximité via les agents de quartier sera privilégiée. Une information sera donnée à la population pour lui permettre de mieux contacter son agent de quartier dans le respect de la vie privée et de la sécurité de chaque policier de quartier. Il est proposé qu'à deux reprises sur la législature 2019-2024, la population de chacun des 10 villages puisse rencontrer ses agents de quartier, en présence des autorités communales.
- Déjà installée dans certains coins d'Andenne et de Seilles, la vidéosurveillance sera étendue progressivement dans l'ensemble des villages. Les caméras permettront d'identifier rapidement des auteurs de faits délictueux, économisant le temps de travail de nos policiers au niveau des enquêtes. Il sera également prévu l'installation de caméras de surveillance aux abords des écoles, salles de fêtes et lieux particulièrement fréquentés.
- Concernant la vie nocturne andennaise, nous focaliserons notre action sur la sécurisation et le renforcement adéquat des éclairages publics du centre et de ses principaux accès. Une réflexion sera également menée sur l'intérêt de garder en soirée nos jeunes à Andenne dans un centre sécurisé et proche de chez eux. Dans le cadre de la présence de notre Police, nous favoriserons les actions de prévention plutôt que les actions de sanction.
- En concertation avec la Zone de Police, il sera exploré la possibilité de construire un nouveau commissariat réunissant les deux implantations actuelles, afin de mieux servir le citoyen.

- Les priorités en matière répressive seront les vols dans les habitations, la violence envers les personnes, les tapages nocturnes ou diurnes, et la lutte acharnée contre les dealers. Des séances d'information et de prévention sur les vols seront organisées. Concernant les tapages, un sonomètre sera acquis par la Zone de Police de façon à assurer la quiétude des riverains.
- Les incivilités seront sanctionnées soit par un fonctionnaire sanctionnateur provincial, soit par un agent constatateur communal, en fonction du type d'incivilité. Les amendes seront récupérées par toutes voies de droit.
- Nous tenons à réaffirmer notre volonté ferme de maintenir à Andenne des pompiers volontaires en nombre suffisant aux côtés de professionnels compétents, lesquels sont désormais intégrés dans la Zone de Secours NAGE qui couvre 10 communes. La formation des pompiers en vue de leur sécurité et de celle de notre population sera une priorité absolue.
- La vitesse excessive des véhicules est source d'insécurité. Il est proposé d'intervenir auprès de la Région wallonne pour disposer de radars tronçons. Sur les routes régionales, seule la présence de ces radars limitera efficacement la vitesse des véhicules circulant sur ces voiries. En outre, les travaux de voiries seront appréhendés de façon à limiter la vitesse des véhicules. Pour certaines zones dans les villages, près des églises notamment, des ralentisseurs de vitesse seront placés.
- Un nouveau système de perception des amendes a été mis en place par le Gouvernement fédéral pour assurer une meilleure perception des infractions de roulage liées aux excès de vitesse. Nous solliciterons des contrôles systématiques pour lutter contre les nuisances sonores, les défauts d'assurance, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- En matière de sécurité routière, des zones provisoires 30km/h seront mises en place pendant les grandes vacances pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité. Une meilleure sécurisation sera également assurée aux abords des écoles.
- Une priorité sera réservée aux usagers faibles comme les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Ces derniers bénéficieront du stationnement gratuit en espace aérien au centre-ville en apposant les documents adéquats. Des « journées vélo » seront aussi organisées par la Police en collaboration avec les écoles primaires de l'entité.

2. Développement économique

2.1. Emploi – Formation

- La Maison de l'Emploi qui accueille le Service communal de l'Emploi, le Forem, la Mirena, l'asbl PromAndenne et l'Agence locale pour l'Emploi, restera au service de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour les aider à développer des formations et à décrocher un travail.
- Il sera important de privilégier la remise au travail des personnes en difficulté et des bénéficiaires du revenu d'intégration. Cela se fera par l'occupation d'un nombre important d'articles 60 à la Ville comme au CPAS durant la législature. Des programmes spécifiques de formation seront également organisés au sein de la Maison de l'Emploi.
- Une attention toute particulière devra être apportée au niveau de l'enseignement aux formations dans les métiers en pénurie. Le Festival des Métiers organisé par l'asbl PromAndenne permettra aux enfants du secondaire d'orienter leur formation future en permettant aux entreprises andennaises de disposer à terme d'une main d'œuvre qualifiée.

- L'Ecole Industrielle et Commerciale (EIC) intensifiera ses collaborations avec les structures liées au secteur de l'emploi et au développement des zones d'activité économique de manière à adapter au mieux l'offre de formation aux besoins des entreprises en termes de compétences.

2.2. Entreprises – Zones d'activité économique

- Andenne qui compte plus de 500 entrepreneurs, continuera à être une ville « entreprises et entrepreneurs admis ». La volonté sera de faire encore mieux dans les années à venir de deux manières : en accueillant de nouvelles entreprises et en soutenant les sociétés déjà implantées à Andenne qui ont des projets de développement.
- Il sera noué une excellente collaboration avec le BEP et avec le Port Autonome de Namur dont les activités peuvent être positives en matière d'emploi et de développement économique.
- Nous apporterons un soutien sans faille aux nouvelles entreprises qui s'implanteront dans les zones d'activité économique à Landenne (La Houssaie) et à Petit-Warêt (Mécallys) où les projets ont commencé à sortir de terre.
- Nous veillerons avec le BEP et la Région wallonne à agrandir la zone d'activité économique de Petit-Warêt sur Héron et Fernelmont. Nous veillerons également à l'extension de la zone de La Houssaie réservée aux TPME, soit aux start-ups et aux très petites entreprises.

2.3. Commerces

- Le soutien au commerce local sera assuré via les outils numériques développés par « Shop in Andenne » et par un dialogue constructif avec l'ensemble de nos commerçants : petits déjeuners ou apéros à thème dans divers lieux publics, etc.
- L'activité des indépendants et du commerce local se fera avec le soutien de l'asbl PromAndenne et de la personne spécialement engagée pour soutenir nos commerçants.
- Pendant toute la durée de la législature, les personnes venant au centre-ville bénéficieront de deux heures de stationnement gratuites dans le parking souterrain de telle sorte qu'elles puissent visiter les commerces locaux et les services communaux. Il va de soi que, au-delà de deux heures, l'utilisateur paiera toute heure commencée.

3. Transition

Consciente de ses responsabilités, la Ville d'Andenne adopte une attitude proactive face aux enjeux climatiques, environnementaux et donc sociétaux.

De nombreuses initiatives communales existent déjà. La première action consistera à les recenser et les intégrer dans une cohérence globale. Il s'agira aussi de faciliter les échanges entre services. Le numérique sera un des moyens utilisés pour faciliter cette liaison.

De même, il s'agira de veiller à l'articulation des différents outils communaux de planification : Plan Communal de Développement Rural (PCDR), Plan de Cohésion sociale (PCS), Plan d'Actions Energie Durable (PAED), Plan Maya, Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), et d'autres plans à venir.

3.1. Autonomie alimentaire – Agriculture

- Nous sommes convaincus que l'agriculture occupe une place stratégique dans notre capacité à faire face aux changements environnementaux, sociaux et économiques. Il s'agira de reconnecter les agriculteurs et les consommateurs. La Ville entend notamment mettre en valeur le travail de nos agriculteurs en conscientisant la population à l'importance de leur activité.
- Une réflexion sera menée avec l'ensemble des agriculteurs de l'entité de façon à préparer, avec les organisations professionnelles, les inévitables reconversions dans ce secteur. Il s'agira aussi d'accompagner ceux qui le souhaitent dans la diversification, l'orientation vers les circuits-courts, la production d'aliments de manière respectueuse des sols, de la biodiversité, de l'eau et de la santé des habitants.
- La Ville encouragera l'augmentation des débouchés commerciaux pour les aliments produits de façon durable, notamment en achetant ces produits pour les besoins de la commune.
- En collaboration avec le Groupe d'Action Locale (GAL) Meuse@Campagnes et d'autres acteurs du territoire, il s'agira de sensibiliser les habitants à l'intérêt de consommer des aliments qui sont produits localement et de façon durable.
- L'autosuffisance alimentaire des Andennais sera un projet ambitieux. Il pourra être réalisé notamment sur le site d'Anton ou sur des terrains privés. Le BEP continuera à travailler sur cette problématique avec la Ville d'Andenne. Un tel projet sera possible si l'on peut bénéficier de soutiens européens et régionaux.
- Il s'agira d'encourager les habitants à cultiver leurs propres légumes. À cette fin, des potagers urbains partagés seront installés à divers endroits en fonction des opportunités et de la présence de groupes porteurs parmi les habitants, à l'instar du projet-pilote au Parc Melin.

3.2. Biodiversité

- Les actions menées par la Ville d'Andenne en faveur de la biodiversité seront maintenues et renforcées : maintien du label « Commune Maya », adhésion au projet « Commune Zéro Phyto », développement des cimetières verts, distribution gratuite d'arbres, maintien du plan de lutte contre les plantes invasives, installation d'hôtels à insectes, etc.
- La Ville d'Andenne organisera le projet « Biodiversité CHEZ MOI » qui rassemblera citoyens, collectivités et entreprises dans une grande action visant à créer des espaces dédiés à la faune et à la flore sur tout le territoire.
- Les agriculteurs seront soutenus dans la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité et du maillage écologique.
- Un terrain sera mis à disposition pour la création d'un jardin-forêt, composé d'arbres, arbustes et plantes, dans le parc de Seilles à côté du complexe sportif.
- Les espaces publics seront verdurisés. A ce titre, le projet « du vert en ville » deviendra une réalité avec la volonté d'aider les particuliers à végétaliser des façades au niveau de l'entrée sud de la Ville, ce qui impliquera certains aménagements dans l'opération de rénovation urbaine.

- Les outils numériques seront mobilisés pour évaluer la qualité de l'air et la biodiversité, pilotant les décisions en matière de végétalisation, de reforestation, etc.

3.3. Consommations énergétiques - Climat

- Dans le cadre de POLLEC II, Andenne s'est engagée, aux côtés d'autres communes namuroises, dans un Plan d'Actions Energie Durable (PAED) coordonné par le BEP. Le projet POLLEC vise à apporter un soutien financier, technique et méthodologique aux communes wallonnes qui volontairement souhaitent mettre en place une Politique Locale Energie-Climat.
- Parmi les actions reprises dans ce plan, trois axes seront menés en priorité en collaboration avec le GAL Meuse@Campagnes : amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal, soutien aux initiatives de rénovation des habitations à des fins d'isolation thermique et utilisation d'une plateforme numérique pour collecter des informations sur les consommations des bâtiments ainsi que coordonner et valoriser les actions menées dans le cadre de POLLEC.
- L'éclairage public sera amélioré dans le cadre du remplacement de toutes les lampes actuelles par des LED pour réduire la consommation énergétique. Il conviendra de réfléchir à l'installation d'éclairages intelligents.
- Une meilleure sensibilisation de la population sera faite à partir des résultats de la thermographie aérienne réalisée par le BEP et financée pour partie par la Ville, permettant à chaque citoyen de découvrir les pertes énergétiques de la toiture de son habitation.
- Les énergies vertes seront privilégiées. La Ville encouragera, en un endroit qui n'apporte aucune nuisance à la population, la création d'une ou de deux éoliennes, et il sera examiné toutes les possibilités de réaliser des champs photovoltaïques.

3.4. Mobilité

- Le développement économique et immobilier n'est possible que moyennant une étude et la réalisation d'un plan de mobilité en vue de favoriser la mobilité douce, mais aussi la fluidité de la circulation avec des parkings de délestage et un soutien au covoiturage, avec la création d'arrêts et la mise en place d'une signalétique dédiée.
- L'utilisation des modes de transports collectifs et les options combinant plusieurs modes de transport seront facilités grâce au numérique.
- Des actions seront mises en place pour stimuler le covoiturage. Des parkings de covoiturage devront être réalisés à divers endroits de l'entité, avec une promotion adéquate en vue de stimuler cette pratique. Une attention particulière sera portée aux sites résidentiels décentralisés dépourvus de transports en commun.
- La mobilité fluviale sera étudiée ainsi que toute la mobilité douce autour du fleuve.
- La Ville d'Andenne aura un contact annuel avec les associations défendant la mobilité douce en vue d'améliorer la sécurité des usagers faibles et de promouvoir l'usage du vélo au travers d'actions qui seront menées annuellement. Des parkings sécurisés pour les vélos seront installés aux points de connexion avec d'autres moyens de transport.

- Un diagnostic du charroie communal sera réalisé et des actions seront mises en place afin d'en garantir une gestion efficace et efficiente et d'en diminuer l'empreinte carbone.

3.5. Transition numérique

Ces dernières années, notre société a vécu des transformations profondes liées entre autres à la révolution numérique impactant nos manières de communiquer, de travailler et de vivre ensemble. Pour la Ville, cette évolution est importante car elle permet de stimuler la croissance économique, de soutenir les efforts en matière de respect de l'environnement, d'améliorer les espaces de vies, etc.

Une Administration se doit d'être en phase avec la société, c'est pourquoi nous avons entamé cette démarche de transition numérique vers une « Smart City ». Il s'agit d'utiliser les potentiels du numérique chaque fois que c'est possible et nécessaire pour assurer la durabilité du territoire tout en mettant le bien-être du citoyen au centre des préoccupations.

- Concrètement, il s'agira de tendre vers une dématérialisation progressive des processus de travail au sein de l'Administration communale.
- Le citoyen sera informé en temps réel sur l'état de ses demandes grâce aux outils numériques. Il aura également la possibilité de recevoir ses documents officiels de manière électronique et sécurisée avec la même valeur légale qu'une version papier.
- Les pratiques de collecte et d'utilisation des données au sein de l'Administration seront encadrées et la transparence de l'action publique sera assurée via les données ouvertes.
- Le numérique contribuera à fluidifier le dialogue entre élus et habitants, et à structurer l'apport constructif des habitants au travers de diverses actions : utilisation de la plateforme numérique de la Fondation Rurale de Wallonie dans le cadre du PCDR, appui à la mise en place d'une plateforme collaborative pour favoriser l'échange entre élus, habitations et associations, etc.
- Les habitants porteurs d'un projet seront invités à faire appel au financement citoyen au moyen de la plateforme « CiLo » développée par le BEP. La Ville apportera un soutien supplémentaire aux projets qui ont atteint leurs objectifs.
- La Ville veillera à limiter au maximum la pollution électromagnétique pour le bien-être du citoyen et du personnel communal.
- Notre volonté de s'engager sur la voie de la transition numérique et environnementale est un facteur d'attractivité. Elle sera valorisée vers l'extérieur grâce aux outils numériques permettant de visualiser de manière conviviale les actions entreprises dans les différents secteurs.
- Une méthodologie sera mise en place afin de dresser un état des lieux du territoire andennais. Les différents indicateurs seront réévalués régulièrement afin de rendre compte de la progression générale du processus de transition. Cette évaluation sera bien entendu rendue publique.

3.6. Citoyenneté – Vivre ensemble

- La confiance et la dialogue peuvent également être favorisés par des actions n'impliquant pas le numérique. À ce titre, il sera envisagé la tenue de Conseils communaux décentralisés.

- Le Fablab et ses machines de fabrication numérique (imprimantes 3D, découpeuse laser et CNC) seront maintenus dans le bâtiment « Your Lab » situé à Anton avec le soutien de la Ville et de l'AIEG. Il s'agira de permettre l'utilisation de ces technologies par un maximum d'Andennais, notamment par le monde de l'enseignement et les étudiants.
- Il s'agira en collaboration avec différents partenaires d'exploiter les possibilités de développer une économie du réemploi à Andenne en soutenant divers projets : des espaces de donnerie, des espaces de mutualisation d'outils, une vélothèque, etc. Nous encouragerons également la mise en place d'un Système d'Echange Local (SEL).
- Organisé à l'initiative de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et animé par des bénévoles, le « Repair Café » qui a vu le jour sous la précédente législature sera également maintenu en vue de redonner une seconde vie aux objets cassés ou en panne.
- Le grand public sera conscientisé aux enjeux de la transition via l'organisation d'événements dont un Salon de la Transition.

3.7. Zéro déchet

- Nous affichons notre volonté de tendre vers une Ville et une administration « Zéro Déchet ». Les opérations de sensibilisation déjà organisées seront maintenues et un programme d'actions sera établi pour aller plus loin. D'obtenir le label Commune Zéro Déchet.
- La Ville met un point d'honneur à la propreté de son territoire. Grâce à cette démarche, nous avons entre autres comme objectif de réduire de 3 à 5% la quantité de déchets générés par les ménages et par l'administration sur le territoire.
- Nous encouragerons le compostage à domicile ou collectif, projet sur lequel la Ville d'Andenne collaborera activement dans le cadre du dossier de potager urbain partagé.
- Des outils numériques assisteront les citoyens dans la réduction de leurs déchets.

3.8. Économie

- La Ville entend mener un rôle d'impulsion vis-à-vis des nombreuses entreprises qui se sentent concernées et souhaitent contribuer à un monde plus durable. Pour ce faire, plusieurs leviers d'actions pourront être activés avec le soutien de l'asbl PromAndenne.
- Nous entendons entre autres faciliter l'approvisionnement en produits locaux des travailleurs, inciter les travailleurs à adopter des modes de déplacement doux, encourager les entreprises à créer des espaces dédiés à la faune et la flore sur leur site, à diminuer leurs consommations énergétiques ou les rendre plus durables, etc.
- Les entreprises seront également encouragées à entrer dans une démarche d'économie circulaire avec pour objectif de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.
- La Ville favorisera l'accueil de nouvelles entreprises avec un taux d'emploi élevé, un faible impact environnemental et une politique affirmée en termes de responsabilité sociale.
- Nous inciterons la création d'une monnaie locale dans le cadre d'une initiative soutenue par des acteurs privés du secteur économique et/ou associatif.

4. Solidarité

4.1. Action sociale – Santé

- Le CPAS et les Services de Cohésion sociale de la Ville seront au cœur de l'action sociale. Andenne dispose désormais en cœur de ville d'un pôle social avec la Maison des Solidarités.
- Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) sera poursuivi pour assurer à tous les Andennais l'accès aux droits fondamentaux. Des animations et des actions de sensibilisation seront organisées au travers des Maisons de Quartier et autres lieux.
- La Maison de la Convivialité de Seilles s'inscrira dans les actions développées dans le cadre du PCS. Elle développera des actions à caractère éducatif, ludique, intergénérationnel et multiculturel. Elle étendra également son action au domaine scolaire par l'intermédiaire d'ateliers de soutien scolaire ponctuel.
- Les services organisés au bénéfice des plus précarisés seront maintenus : la médiation de dettes, les repas chauds à domicile, la guidance et l'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie, le taxi social avec un troisième véhicule en projet en fonction des subsides attendus, les permanences du Plan Hiver, etc.
- L'asbl L'Envol s'occupant de l'alphabétisation poursuivra ses activités.
- La résidence-services sortie de terre à Coutisse a été ouverte. Il sera envisagé d'autres réalisations de ce genre dans la limite des moyens disponibles et sous réserve d'obtenir les autorisations et les subventions adéquates des Gouvernements fédéral et wallon.
- À proximité du Pont d'Andenne, un magasin solidaire verra le jour et s'inscrira dans le dispositif de la « Bourse aux Dons » en vue de distribuer aux personnes précarisées les invendus alimentaires de nos grandes surfaces locales, lesquelles devront être démarchées.
- Le CPAS d'Andenne est porteur du dispositif d'insertion socio-professionnelle « Chrysalide », financé par le Fonds Social Européen, lequel aura pour objectif principal de favoriser la transition entre le CPAS et les autres acteurs d'insertion socio-professionnelle, dont les employeurs, pour permettre une insertion durable dans un emploi de qualité aux personnes concernées.
- Il sera envisagé avec le CPAS une formation à la conduite de façon à permettre à des bénéficiaires du RIS d'obtenir un permis de conduire B, C ou D.
- L'asbl Zone T viendra en aide aux victimes d'assuétudes. Le SAGEISS spécialisé dans les assuétudes sera également maintenu et s'inscrira dans une dynamique créative et innovante pour proposer des réponses adaptées. Il sera important de poursuivre le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention subventionné par le Ministère de l'Intérieur.
- Nous soutiendrons la création d'un planning familial sur le territoire.

4.2. Aînés – Personnes handicapées

- Le Conseil Consultatif des Aînés d'Andenne poursuivra ses activités durant la nouvelle législature communale. Il sera actif dans l'ensemble des domaines du troisième et du quatrième âge avec des activités diverses qui seront définies après consultation de nos aînés.

- Le Service des Seniors poursuivra sa mission d'information et d'accompagnement.
- Diverses activités, dont des séances d'information et d'autres activités ludiques, seront mises en place par le CPAS et la Ville d'Andenne. Des spectacles de variété, de délassement ou de théâtre wallon enchanteront nos Aînés.
- Le Jardin des Rencontres à proximité de la maison de repos la « Quiétude » divertira nos Aînés avec des activités organisées tout au long de l'année. Une pouponnière des plantes verra également le jour dans la maison de repos permettant aux résidents de préparer les plants en vue de développer leur éveil et de stimuler leurs sens.
- La Province de Namur et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés permettront au Service des Aînés et au Conseil Consultatif des Aînés de se familiariser avec le concept de « Ville Amie Des Aînés » développé par l'Organisation Mondiale de la Santé.
- Andenne soutiendra les personnes moins valides en vue de conserver le label « Handycity ». Les aménagements routiers et des trottoirs devront être conçus de façon à faciliter le passage des personnes à mobilité réduite.
- Le personnel communal et celui du CPAS seront formés à l'accueil spécifique des personnes handicapées. Une personne « Handicontact » a été chargée au sein de l'administration de toutes les rencontres avec les associations ou les personnes handicapées.
- Des activités d'information sur les droits et les services existants et de sensibilisation aux réalités rencontrées par les jeunes handicapés seront organisées pour les parents d'enfants porteurs d'un handicap. Nous collaborerons avec l'ONE, l'AViQ et Handicontact pour ces activités.

5. Vie associative, culturelle et sportive

5.1. Culture

- Financé par l'Europe, la Wallonie et la Ville, le nouveau pôle muséal, culturel et touristique situé au cœur de l'Ecoquartier sera le témoignage du passé mais aussi du présent comme du futur de notre Ville. Ce projet verra le jour dès 2019-2020 et permettra à Andenne de rayonner sur les plans muséal et touristique en Wallonie, en Belgique et à l'étranger. Dans ce pôle, nous accueillerons le Musée de la Céramique, les résultats des fouilles effectuées dans la grotte à Sclayn mais aussi la Bibliothèque communale et l'Office du Tourisme.
- Le Centre culturel d'Andenne, développé considérablement ces dernières années, adaptera le bâtiment initial appelé « salle polyvalente » en vue de réaliser des économies énergétiques mais aussi de corriger les outrages du temps. Quant à la nouvelle infrastructure, elle sera utilisée de manière encore plus optimale.
- Dans le cadre d'un nouveau contrat de reconnaissance avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la priorité du Centre culturel d'Andenne sera la réduction des inégalités dans l'accès aux droits culturels. Des activités culturelles en décentralisation seront organisées en collaboration avec les associations et les comités actifs localement.
- En collaboration avec le Centre culturel et les Fabriques d'Eglises, une ou deux représentations musicales au sein de notre Collégiale ou d'une autre église de l'entité sera organisée, permettant de créer une diversité de l'offre culturelle au sein de la population en lien avec notre patrimoine.

- Ceramic Art Andenne qui a remplacé la Biennale de la Céramique, sera pérennisé. L'édition 2018 a été saluée très positivement par les plus grands spécialistes internationaux du secteur comme étant un événement de très haute qualité sur le plan de la céramique contemporaine.
- Bibliotheca Andana, créée par Yves Sorée, poursuivra ses activités. Les documents récoltés d'une valeur extraordinaire sont la mémoire de notre Ville.
- La Bibliothèque communale connaîtra donc une nouvelle vie en étant installée sur deux niveaux dans le prestigieux bâtiment du pôle muséal. Nous continuerons également à développer des micro-bibliothèques appelées « boîtes à livres » dans le cadre de la culture pour tous.
- La Grotte de Sclayn, qui est un lieu de fouilles mondialement reconnu, continuera d'être valorisée pour permettre de nouvelles découvertes de l'époque de Néandertal, notamment via son centre d'interprétation.

5.2. Sport

- Avec plus de 600.000 visiteurs, l'Andenne Arena fait la fierté de tous les Andennais. Cet outil sera entretenu et modernisé en fonction de l'évolution des besoins de nos associations sportives. Cela est vrai pour la piscine, la piste d'athlétisme et les autres infrastructures spécifiques.
- Une solution sera apportée au tennis de table qui, à Andenne, devra disposer d'une infrastructure de qualité au sein de l'Arena.
- Les nouveaux sports seront encouragés de la façon la plus adéquate comme ce fut le cas dans le passé pour le football américain. Nous étudierons la possibilité de réaliser deux terrains de paddle pour autant que ce sport poursuive son développement. De même, le hockey, sport de plus en plus populaire, fera l'objet d'une étude de faisabilité en vue de l'accueillir dans notre Ville.
- L'école des sports sera renforcée avec de nouveaux partenariats.
- Un soutien sera apporté à nos sportifs de haut niveau et le « Mérite sportif » valorisera les jeunes et les moins jeunes qui se distingueront. De nombreux événements sportifs de qualité seront également organisés sur le territoire.
- Les espaces multisports dans les villages seront entretenus et rénovés, et de nouveaux espaces verront le jour à Sclayn, Coutisse et Namêche.
- Nous étendrons l'offre des « Bons au Sporteur », anciens chèques-sports, aux seniors se trouvant dans les conditions qui seront définies par la Régie des Sports en concertation avec la Ville et les services sociaux.
- Des partenariats seront noués par la Régie des Sports avec plus de 60 clubs et associations. La distribution de « Bons au Sporteur » aux associations utilisatrices de nos installations sportives se poursuivra, constituant un soutien indirect à de nombreux clubs. La gratuité des installations sportives pour les équipes de jeunes sera aussi maintenue.
- Nous mettrons en place le développement à long terme de l'athlète (DLTA), une méthode initiée au Canada qui a pour objectif d'orienter l'athlète vers la discipline sportive qui lui convient le mieux. Dès le printemps 2020, des groupes mixtes de 6-7 ans et 8-9 ans pourront participer à ce programme révolutionnaire pour notre Région.

- Divers projets seront envisagés comme la réalisation d'espaces de sports et de loisirs dans les villages et les quartiers qui en sont dépourvus, la rénovation et l'extension des aires de jeux existantes, la rénovation du skate-park, la réalisation d'un parcours fitness le long de la Meuse, l'aménagement de terrains de tennis extérieurs et intérieurs, la mise en place d'un parcours urbain avec la Région wallonne, etc.

5.3. Festivités – Tourisme – Patrimoine

- Les évènements organisés avec le soutien de la Ville seront maintenus et améliorés : le Carnaval des Ours, le 21 juillet à Seilles, le Village provençal, la Fête des Voisins, etc. Il sera aussi envisagé la création d'un village par nationalité sur la Place des Tilleuls ou dans la Promenade des Ours.
- La Ville organisera à nouveau les Fêtes de Wallonie et le Marché de Noël. Les Fêtes de Wallonie connaîtront une évolution tant au niveau de l'implantation que des animations proposées. Quant au Marché de Noël, l'ambition est d'en faire l'un des plus beaux marchés de la Province en répartissant 60 chalets entre les associations locales et des artisans.
- Toutes les associations actives sur le territoire andennais bénéficieront d'une aide logistique de nos services dans le cadre de leurs organisations : prêt de matériel, accompagnement dans les dossiers, débits de boissons, etc.
- L'agenda des manifestations sera consultable sur le site internet de la Ville avec la possibilité pour chaque association d'introduire elle-même ses renseignements. Les évènements seront partagés dans le Bulletin communal, la demi-page des toutes boîtes et sur Facebook.
- Divers travaux seront entrepris chaque année dans les salles des fêtes afin de mieux répondre aux demandes des occupants (associations et particuliers). Par ailleurs, il sera possible de visualiser l'agenda de chaque salle et de s'inscrire en ligne.
- La Maison des Associations, inaugurée le 7 septembre 2017, accueillera les associations de façon optimale. Nous organiserons également le printemps des associations étant une plate-forme de réseautage de toutes les associations et comités divers de l'entité.
- Il sera développé des promenades touristiques en lien avec l'Office du Tourisme en vue d'élargir l'offre à un public ciblé tout en rendant ces promenades accessibles aux PMR et aux seniors.
- La table d'orientation du Calvaire sera réactualisée pour tenir compte de l'écoquartier et du développement touristique d'Andenne.
- La préservation du patrimoine historique urbain et rural d'Andenne fera l'objet d'une attention prioritaire. En ce sens, l'Hôtel de Ville fera l'objet d'une étude de faisabilité confiée à un bureau d'architecte pour la rénovation intérieure et la diminution des consommations énergétiques.
- La restauration de la Collégiale sera une priorité dans le cadre d'un subventionnement important de la Wallonie. Le dossier est en cours de préparation en vue de déboucher sur l'attribution d'un marché public de travaux de plus de 2 millions d'euros. Le parking situé entre l'école des Filles de Marie et la Collégiale fera également l'objet d'un aménagement.

6. Famille et éducation

6.1. Enseignement

- Une étude sera menée au niveau des écoles de Seilles pour examiner la faisabilité d'un nouveau complexe scolaire pour l'enseignement maternel et primaire. Un emplacement plus central sur le territoire de Seilles devra être retenu pour réaliser cette nouvelle école communale.
- Des travaux seront systématiquement entrepris dans les bâtiments scolaires existants en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et le cadre de vie de nos élèves et enseignants. À Namêche, il sera réalisé une nouvelle école maternelle ou à défaut une adaptation ou une modernisation de l'école actuelle. Une extension sera également envisagée à Coutisse.
- Il sera réalisé à la place du réfectoire actuel de Namêche un espace polyvalent pouvant servir de réfectoire, de salle de fêtes et d'une salle de rencontres pour la population et des associations de l'ouest de la commune.
- L'existence et le soutien des comités de parents ou des associations de parents est un élément essentiel à l'environnement scolaire. Ils seront soutenus dans leurs démarches et activités tant par l'équipe pédagogique que par la Ville.
- Le pouvoir organisateur mettra tout en œuvre pour permettre aux Directions de travailler sur le plan de pilotage dans le cadre de la réforme obligatoire et prioritaire. L'aide aux Directions sera renforcée en utilisant tous les moyens offerts par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Nos autres priorités seront l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves pendant le temps de midi, le maintien des projets langues et sports, l'équipement en outils numériques dans l'ensemble des implantations, la communication avec les familles, la qualité d'encadrement des plus jeunes en pérennisant l'engagement de puéricultrices et d'assistantes maternelles, etc.
- L'EIC maintiendra la formation permettant à des adultes d'obtenir leur CESS, diplôme essentiel donnant accès à des études ultérieures ou à d'autres projets personnels. Il s'agit d'une véritable plus-value sur le plan social. Elle organisera également d'autres formations qualifiantes donnant accès à un emploi.
- Actuellement, l'enseignement de promotion sociale est donc logé essentiellement dans les locaux de l'Athénée Royal. Mais une réflexion est en cours sur la création d'un nouvel espace pouvant accueillir l'EIC afin d'offrir aux citoyens de meilleures conditions de formation.
- Le numérique et la durabilité sont des matières à enseigner et à vivre au quotidien au sein des écoles. C'est pourquoi l'utilisation du numérique sera intégrée dans les apprentissages et des activités de sensibilisation au développement durable seront organisées. Grâce à une action conjointe des adultes et des enfants dans une pédagogie de projet, les écoles tendront également à des pratiques quotidiennes durables en matière de gestion des déchets, d'alimentation, etc.

6.2. Petite enfance – Accueil extrascolaire

- L'accueil de la petite enfance restera une priorité. Les structures d'accueil existantes seront bien entendu maintenues.

- Le maintien des maisons d'accueil organisées par l'intercommunale IMAJE impliquera la mise à disposition de locaux par la Ville dans trois structures : Seilles, Andenne et Namêche. La mise en place d'une quatrième structure sera envisagée si des subventions et des moyens additionnels sont accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.
- La collaboration avec l'asbl « Les Arsouilles » sera maintenue et permettra de compléter l'offre existante au niveau de la Ville et d'IMAJE.
- La Fête des Mamans et des Bébé rassemblera chaque année une centaine de participants lors d'une matinée conviviale. Des informations utiles seront communiquées aux familles.
- Un bébé bus sera mis en place dans différents villages de la commune en collaboration avec la Province de Namur. Une camionnette remplie de matériel de puériculture, 2 ou 3 puéricultrices et un local communal seront mis à disposition par la Ville. Cette initiative ciblera les personnes des quartiers qui n'ont pas accès à des milieux d'accueil pour leurs enfants, leur permettant ainsi d'effectuer des demandes administratives ou d'insertion socio-professionnelle.
- Deux écoles de devoirs resteront actives : « L'Échelle » organisé par l'asbl ACSA dans les locaux de la Maison de Quartier à Andenne et « Les Multicolores » dans la Maison de la Convivialité à Seilles en collaboration avec le PCS.
- L'asbl ACSA multipliera les activités extrascolaires pour les jeunes : ateliers créatifs, stages durant les vacances, cours de rattrapage, école de devoirs.

6.3. Jeunesse

- Une aide logistique sera apportée aux mouvements de jeunesse.
- La Ville continuera d'investir pour la sécurité des jeunes conducteurs, en collaboration avec l'entreprise de Sclayn qui est un centre d'apprentissage à la conduite. Chaque année, des centaines de jeunes Andennais pour un prix démocratique pourront vérifier leur aptitude à la conduite grâce à l'intervention financière de la Ville.
- Une collaboration avec la Maison des Jeunes « Le Hangar » sera garantie par la Ville.
- Avec les « Territoires de la Mémoire », il sera organisé annuellement le déplacement à Auschwitz-Birkenau d'un certain nombre de rhétoriciens de divers réseaux scolaires.

7. Image de la Ville – Relations publiques

- Le site internet de la Ville restera l'un des plus agréables et performants de Wallonie en étant modulable pour permettre un usage performant sur tous les supports à venir.
- Chaque semaine, une newsletter sera envoyée aux 3.500 abonnés de la Ville.
- La Ville d'Andenne poursuivra son évolution remarquable sur les réseaux sociaux en multipliant les fans sur Facebook, Twitter, Instagram et certains sur LinkedIn.
- Des informations sur la vie communale continueront d'être diffusées en version papier à travers le Bulletin communal, la demi-page d'information dans les journaux toutes-boîtes locaux et la presse via des communiqués de presse réguliers.

- Les nouveaux habitants de l'entité seront reçus une fois par an pour une matinée de découverte de leur ville d'adoption. Ils recevront également systématiquement une farde d'accueil avec de la documentation sur les services et les activités de la commune.
- La signalisation des différents services communaux sera organisée et améliorée en fonction des nouvelles implantations.
- Le GAL Meuse@Campagnes poursuivra au moins jusqu'en 2021 ses missions avec les communes de Fernelmont et de Wasseiges. De même, le Plan Communal de Développement Rural initié au cours de la précédente législature sera poursuivi avant l'adoption d'un programme d'actions.

8. Volet budgétaire

- La gestion des finances de la Ville sera assurée de façon à garantir un équilibre global pour les budgets ordinaires. Nous sommes en mesure de faire face aux mauvaises surprises grâce aux bonis existants. Notre volonté sera de maintenir les finances à l'équilibre jusqu'en 2024 et d'y parvenir avec une fiscalité inchangée dans toute la mesure du possible.
- La fiscalité à Andenne restera attractive car pour un immeuble équivalent à un immeuble du même type à Namur, le revenu cadastral est moins élevé à Andenne. De surcroît, le taux du précompte immobilier est plus élevé à Namur qu'à Andenne.
- Gérer l'argent du citoyen andennais avec la même rigueur que le ferait un bon père de famille est un principe de gestion que nous appliquerons. Le Collège communal sera intransigeant quant à la bonne utilisation des deniers publics.
- La déclaration de politique communale 2019 – 2024 servira de socle au programme stratégique transversal, nouvel outil de gouvernance pluriannuel, qui reprendra la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduira dans les prochains mois, et d'ici septembre 2019 au plus tard, par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains, financiers et budgétaires alloués pour ce faire.